

Analyse de l'impact de la semaine à 4 jours au GLOG UM

Capitaine Guy FROMENT - Adjoint Unité matériels

La consultation des personnels PATS du SDIS a été lancée par la note de service 2011-044, conformément à la délibération D/05-06/01 du 27 juin 2005.

Cette dernière prévoit que les agents qui souhaitent changer de régime de travail en fassent la demande via l'imprimé prévu à cet effet, avant le 31 mai 2011, délai de rigueur pour le retour des fiches visées par la hiérarchie, au groupement gestion des emplois et des compétences. La direction doit donner une réponse aux agents pour le 30 juin. Les changements de régime de travail interviennent au 1^{er} septembre et pour une année.

Compte tenu de l'augmentation sensible des demandes des agents souhaitant choisir le régime de travail de la semaine à 4 jours, la présente analyse a été faite pour mesurer l'impact de l'attribution de ce régime de travail aux agents qui en ont exprimé le souhait.

1 - Introduction - Périmètre de l'analyse

L'organigramme du GLOG en date du 9 novembre 2010 a apporté des modifications importantes et structurantes pour l'unité matériels : Regroupement des pôles magasin et contrôle - Regroupement des équipes de transferts des véhicules et des livraisons - Création d'un pôle casernement logistique, transferts, contrôle réglementaire véhicules. A ce jour, l'ensemble des personnels de l'unité matériels ne travaille pas physiquement dans l'unité.

Un second en date du 22 février 2011 a apporté des modifications mineures (Bureau d'étude rattaché au chef de groupement).

L'étude qui va suivre porte principalement sur le pôle magasins et contrôles, dont je suis le responsable. Ce pôle compte 27 PATS. Voir Annexe 1.

Elle a pour but de mesurer l'impact qu'aurait l'attribution du régime de travail de la semaine de 4 jours aux agents de cette unité, qui ont demandé ce régime de travail.

2 - Nombre moyen d'agents présents par jours

- Actuellement :
 - o 4 agents en temps partiel (1 Ve - 3 Me) travaillent 161 jours par an
 - o 23 agents en 5 fois 8 H travaillent 201 jours par an
 - o Soit en moyenne (250 jours ouvrables par an) : 21 agents par jour, hors absences
- Simulation au 1^{er} septembre en fonction des choix
 - o 3 agents en temps partiel (1 Ve - 2 Me) travaillant 161 jours travail par an
 - o 10 agents en 4 fois 9 H travaillant 179 jours par an
 - o 14 agents en 5 fois 8 H travaillant 201 jours par an
 - o Soit en moyenne (250 jours ouvrables par an), soit 20,3 agents par jour, hors absences

La différence d'effectif moyen est de moins d'un agent (0,7) par jour sur l'ensemble du pôle magasin et contrôles. Il y aurait donc 3 % d'effectifs en moins, en moyenne par jour.

3 - Répartition des agents par jours de la semaine

- 3 agents en temps partiel : 2 mercredi - 1 vendredi
- 10 agents en 4 fois 9 H : 2 Lundi - 4 mercredi - 4 vendredi
- Total : 2 lundi - 6 mercredi - 5 vendredi
 - o Lundi : 2
 - Magasin : 1 maitrise + 1 agent
 - o Mercredi : 6
 - Magasin : 1 maitrise + 1 agent
 - Secrétariat : 1 agent
 - Habillement : 1 agent
 - Air respirable : 1 agent
 - Livraison : 1 agent
 - o Vendredi : 5
 - Magasin : 1 agent
 - Secrétariat : 1 agent
 - Air respirable : 1 maitrise
 - Livraison : 1 agent
 - Accueil : 1 agent

Reste à apprécier si l'attribution des régimes de travail de la semaine de 4 jours aux agents désorganise le service. Pour cela 4 éléments d'appréciation.

a) Réduction des effectifs pendant les congés annuels et périodes scolaires

Le service accepte les congés annuels jusqu'à concurrence de 50 % des effectifs.

La réduction d'effectif liée à la semaine à 4 jours est bien inférieure : 10 % pour les lundis - 28 % pour les mercredis - 20 % pour les vendredis

b) Pose de RTT et congés sur certains jours (analyse 2010)

L'analyse de la pose des « RTT » et des « C » en 2010 a porté sur tous les PATS de l'unité, hors périodes de congés annuels en juillet et août. Les temps partiels et les Pex n'ont pas été pris en compte.

Certains jours sont plus demandés pour la pose des congés et RTT : Lundi = 21 % - Mardi = 14 % - Mercredi = 20 % - Jeudi = 19 % - Vendredi = 26 %

Alors que le nombre moyen d'agents en RTT ou C est de 4,4 pour chaque jour ouvrable concerné, il est de 4,7 pour les lundis - 3,2 les mardis - 4,3 les mercredis - 4,2 les jeudis et de 5,8 les vendredis.

Il ressort de cette analyse qu'il existe déjà une irrégularité de la pose des RTT et des congés sur les différents jours de la semaine.

c) Besoins du service

Pour chaque partie du service de l'unité matériels (magasin - air respirable - contrôles - habillement - secrétariat, accueil), il a été regardé si l'attribution du régime de travail de la semaine à 4 jours, combinée avec les temps partiel était compatible avec les exigences de présence dans les services, en nombre d'agents technique ou administratif et maitrise.

Compte tenu de la répartition des agents sur les jours de la semaine, les effectifs présents par jour sont compatibles avec les exigences de service et permettent également aux agents en régime 5 fois 8 H de poser des congés et RTT sur tous les jours de la semaine, hors périodes de congés annuels.

4 - Conclusion

Le nombre d'agents souhaitant effectuer le régime de travail de la semaine de 4 jours est de 10, au sein de l'unité matériels du GLOG, soit un peu plus du tiers.

Un agent passerait du temps partiel au régime de travail 4 de la semaine de 4 jours.

La répartition des jours en temps partiel et repos hebdomadaire pour le régime de la semaine de 4 jours se fait sur les Lundis (2 agents) - les mercredis (6 agents) - les vendredis (5 agents).

Cette répartition permet au service de fonctionner au dessus des effectifs minimum fixés par secteur au sein de l'unité matériels (magasin - air respirable - contrôles - habillement - secrétariat, accueil).

En qualité d'adjoint au chef de l'unité matériels du GLOG, je pense que le service au sein de l'unité ne serait aucunement pénalisé ou même déstructuré si les demandes des agents pour le régime de travail de la semaine de 4 jours étaient acceptées.

Je suis également sûr et certain que l'acceptation de leurs demandes serait un véritable acte de management, susceptible de renforcer leurs motivations, et permettrait au SDIS de leur donner une image positive.

Capitaine Guy FROMENT
Adjoint unité matériels GLOG



Annexe

Liste des agents pris en compte dans l'analyse

Agents	Grades	Missions principales	Actuel	1^{er} sept.
Sébastien NORAZ	Cadre	Air respirable - Contrôles	5 X 8 h	5 X 8 h
Anthony LEONCINI	Maitrise	Accueil - Magasin	5 X 8 h	4 X 9 h
Magalie BOURGUIGNON	Agent	Accueil - Secrétariat	80 % (Ve)	80 % (Ve)
Sabine GIRAUD	Maitrise	Magasin - Habillement	5 X 8 H	4 X 9 h
Sylvie VILLARD	Maitrise	Magasin	5 X 8 H	4 X 9 h
Nathalie BLANCHET	Agent	Magasin	5 X 8 H	4 X 9 h
Nadine BERTHIER	Agent	Magasin	5 X 8 H	4 X 9 h
Sébastien DORIE	Agent	Magasin	80 % (Me)	4 X 9 h
Julien VOISIN	Agent	Magasin	5 X 8 H	idem
Bertrand DESCOURS	Agent	Magasin	5 X 8 H	idem
Angélique RUIZ	Agent	Secrétariat	5 X 8 H	4 X 9 h
Cathy OMS	Agent	Secrétariat	80 % (Me)	80 % (Me)
Juliana ALVAREZ	Maitrise	Habillement - Magasin	5 X 8 H	idem
Sandrine VEUILLET	Agent	Habillement - magasin	80 % (Me)	80 % (Me)
Bruno VIVEL	Maitrise	Air respirable	5 X 8 H	4 X 9 h
Nadège BLANGIE	Agent	Air respirable	5 X 8 H	4 X 9 h
Damien FLOUTIE	Agent	Air respirable	5 X 8 H	idem
Cyrile DESGEORGES	Agent	Air respirable	5 X 8 H	idem
Alexandre CATALANO	Agent	Air respirable	5 X 8 H	idem
Sébastien TANNER	Maitrise	Contrôles	5 X 8 H	idem
Frédéric BOCA	Agent	Contrôles	5 X 8 H	idem
Christophe MECA	Agent	Contrôles	5 X 8 H	idem
Magalie CAUDY	Agent	Contrôles	5 X 8 H	idem
Anthony MINARY	Agent	Contrôles	5 X 8 H	idem
Patrick LHOPITAL	Agent	Contrôles	5 X 8 H	idem
Jessie BAÑA	Agent	Livraison	5 X 8 H	4 X 9 h
Alexandre BRAILLON	Agent	Livraison	5 X 8 H	4 X 9 h